

Avril 2026

L'UNICEM publie son Manifeste : Sécuriser l'approvisionnement local en matériaux et renforcer le pacte avec les territoires

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) publie son Manifeste. Une déclaration d'intentions qui réaffirme le rôle de la filière minérale dans le fonctionnement quotidien des territoires et sa volonté de mieux répondre aux attentes des citoyens, des élus et des maîtres d'ouvrage.

À travers ce texte, l'UNICEM met en avant une conviction : derrière l'organisation professionnelle, il y a avant tout des femmes, des hommes et des entreprises ancrées localement, qui produisent des matériaux essentiels au plus près des chantiers, dans un cadre réglementaire strict et sous le contrôle permanent des services de l'État.

Pourquoi ce Manifeste ?

Dans ce Manifeste, l'UNICEM réaffirme son cap : garantir l'approvisionnement local en matériaux essentiels pour des territoires durables et résilients, en sécurisant sur la durée les capacités de production au plus près des chantiers.

Le document rappelle également les attentes réciproques avec les collectivités : meilleure prise en compte de la filière dans les documents d'urbanisme, protection des gisements, sécurisation foncière, mais aussi dialogue territorial structuré fondé sur la transparence (visites, journées portes ouvertes) et concertation, ainsi qu'une organisation concertée des conditions de circulation indispensables aux chantiers, tenant compte des contraintes spécifiques du béton prêt à l'emploi.

Pour objectiver ces enjeux, l'UNICEM rappelle quelques repères : **400 millions de tonnes** de granulats consommées chaque année en France (dont 100 millions issues du recyclage), **32 millions** de m³ de béton prêt à l'emploi produits, une production de proximité (en moyenne 50 km entre carrière et lieux de consommation ; **30 km** entre centrale BPE et chantier) et une filière engagée dans l'économie circulaire (**92 %** des matériaux inertes valorisés ; béton recyclable à **100 %**).

Des matériaux de première nécessité, une responsabilité territoriale

Le Manifeste rappelle que les matériaux issus des carrières constituent une ressource de première nécessité, difficilement substituable par des importations massives sans conséquences environnementales, sociales et économiques.

Dans un contexte de tension sur l'aménagement et de besoins structurants (logement, équipements publics, réseaux, infrastructures), l'UNICEM affirme qu'il est indispensable de sécuriser durablement les capacités de production locales. Un enjeu qui relève d'une forme de souveraineté territoriale et nationale, comparable à celle d'autres industries stratégiques.

Une filière utile, non délocalisable, engagée dans la transition

L'UNICEM insiste sur le caractère non délocalisable de l'activité : souvent dernière industrie en milieu rural, la filière structure le tissu économique local, maintient des emplois et, en fin d'exploitation de carrières, peut générer de nouveaux services au bénéfice des territoires (espaces naturels, loisirs, parcs photovoltaïques, etc.).

Le Manifeste traduit également l'engagement collectif de la profession autour de trois axes :

Un approvisionnement local, sécurisé et durable ;

Un moteur de l'emploi et de l'économie de proximité ;

Un engagement concret pour la transition environnementale qui s'illustre notamment à travers la démarche de progrès proposée par le secteur : le Label RSE Industries minérales.

« *Sans granulats, sans béton, sans roches ornementales, il n'y a ni routes, ni écoles, ni hôpitaux, ni réseaux, ni ouvrages structurants* », rappelle l'UNICEM, qui appelle à traiter ces matériaux comme ce qu'ils sont : des indispensables à la vie collective.

Renforcer le dialogue avec les élus et les parties prenantes

Enfin, le Manifeste pose les bases d'une coopération renforcée entre l'UNICEM, ses délégations régionales et les collectivités locales. Sur le terrain, le dialogue est déjà une réalité : **En Nouvelle-Aquitaine, 85 % des maires accueillant une carrière considèrent cette activité comme une chance pour leur commune (sondage COHDA 2024)**. L'UNICEM propose une logique de partenariat « gagnant-gagnant » : des territoires mieux approvisionnés, plus durables et plus résilients, et une filière reconnue, accompagnée et pleinement engagée au service de l'intérêt général.

En publiant ce Manifeste, l'UNICEM entend réaffirmer et faire connaître ses engagements, en particulier auprès des élus, objectiver les enjeux et proposer une base de dialogue solide, à la hauteur des attentes actuelles en matière d'aménagement, de transition environnementale et de cohésion territoriale. L'ambition est de sortir des perceptions approximatives pour revenir à des faits, des ordres de grandeur et des solutions concrètes, au service d'un partenariat pérenne avec les collectivités et l'ensemble des parties prenantes. Parce que sécuriser l'accès aux matériaux, c'est aussi sécuriser la capacité des territoires à construire, rénover, s'équiper et se rendre plus résilients, l'UNICEM appelle à une coopération renforcée et pragmatique, fondée sur la transparence et la confiance.

Le Manifeste de l'UNICEM est disponible en téléchargement :

https://admin-adherent.unicem.fr/app/uploads/sites/2/2026/02/DocWEB_2026_UNICEM_A4-4p-Manifeste.pdf

À propos de l'UNICEM

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (**UNICEM**) fédère les entreprises qui produisent les matériaux minéraux essentiels à la construction et aux travaux publics. Elle représente, promeut et défend les intérêts collectifs de la filière. Elle s'appuie sur deux syndicats adhérents : le Syndicat national du béton prêt à l'emploi (**SNBPE**) et l'Union nationale des producteurs de granulats (**UNPG**). Elle réunit également plusieurs syndicats associés spécialisés, parmi lesquels le **FILMM** (isolants en laines minérales), le **SNPB** (pompage du béton), le **SNROC** (roches ornementales), le **SYNAD** (adjuvants), le **SYNFAD** (durcisseurs) et l'**UPGV** (grès des Vosges). Ensemble, ces entités portent les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du secteur, et accompagnent sa transition vers des pratiques durables et responsables, notamment avec le concours de l'association **UNICEM entreprises engagées** qui pilote le Label RSE Industries minérales du secteur.

L'UNICEM compte 900 entreprises adhérentes (TPE, ETI, groupes internationaux) et 3 400 sites. Elle représente un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards d'euros, soit 75 % du chiffre d'affaires de la filière en France.

